

Entrez dans la Bande !

De l'Idée à l'Action :
Un Groupe de Propositions
pour le Développement de
l'Industrie de l'Image
en Charente

Association « Loi de 1901 »

11 rue de la baignade
16730 - Fléac

Sommaire

UN GROUPE DE PROPOSITIONS NE EN 1995	3
UNE IDEE QUI A FAIT SON CHEMIN	3
DU GROUPE A L'ASSOCIATION.....	4
DE L'IDEE A L'ACTION	4
LEGITIMITE, COMPETENCE ET ANCRAGE LOCAL :	4
ANNEXE 1 : « ENTREZ DANS LA BANDE ! » - L'ASSOCIATION	5
ANNEXE 2 : « ENTREZ DANS LA BANDE ! » - LES STATUTS	6
ANNEXE 3 : « ENTREZ DANS LA BANDE ! » - MANDAT	10
ANNEXE 4 : LE CNBDI	11
ANNEXE 5 : CV DE DOMINIQUE SCIAMMA	17

UN GROUPE DE PROPOSITION NE EN 1995

Depuis 1995, un groupe informel de socioprofessionnels Angoumoisins se réunit régulièrement pour « agiter » des idées, et chercher le moyen de faire fructifier le fort capital qu'Angoulême s'est construit dans le domaine de l'image, notamment grâce à son Festival de la BD.

Dès l'origine, le groupe pensait que ce capital devait être mieux valorisée, non seulement en termes culturels et touristiques, mais aussi - à l'heure où le multimédia et les nouvelles technologies de l'information créent le tiers des emplois aux Etats-Unis - pour servir à développer en Charente une véritable industrie de l'image, de la conception à la production.

La composition du groupe qui rassemble des acteurs culturels, des professions libérales, des journalistes, des auteurs de bande dessinée, mais aussi des industriels (voir liste en annexe) traduit bien cette volonté de s'intéresser à toute la chaîne.

S'inspirant, à son échelle, de l'analyse keynésienne et de l'expérience du *New Deal* américain, le groupe est parti du principe que, pour développer localement une industrie de l'image, il ne faut pas seulement intervenir à l'aide de subventions, mais aussi demander à la collectivité de créer les conditions de ce développement: - mise en place d'infrastructures et commandes publiques significatives - seules capables d'amorcer la pompe de la croissance des entreprises en local.

UNE IDEE QUI A FAIT SON CHEMIN

Partant de ce principe, le groupe a eu l'idée en 1995 de créer un parcours d'attractions centrées sur la bande dessinée, et exploitant les nouvelles technologies de l'image, parcours qui aurait constitué cet investissement public initial générateur de commandes pour des industries implantées ou à implanter localement.

Une esquisse du projet avait été dessinée, avec comme signal visuel fort la fameuse « FUSEE DE TINTIN », située sur le bord de la déviation d'Angoulême, où se trouvent à la fois le passage et les places de stationnement.

L'idée était qu'à partir de cette fusée un cheminement ludique devait permettre d'arriver au CNBDI et à d'autres attractions creusées dans le coteau nord du plateau d'Angoulême, qui auraient ainsi relié le CNBDI au centre ville. Chaque attraction serait autonome, ce qui devait permettre la constitution du parcours de manière modulaire et étalée dans le temps.

Depuis, le CONSEIL GENERAL a repris avec succès l'idée de la fusée, et a négocié avec la Fondation HERGE la possibilité de sa construction. L'annonce d'un accord de principe a été faite lors du festival 1998. Haute de 53 mètres, elle devrait alors constituer le monument central d'un lieu dédié aux univers de Tintin, particulièrement ceux des albums « ON A MARCHE SUR LA LUNE » et « OBJECTIF LUNE ».

DU GROUPE A L'ASSOCIATION,

Saluant l'action des élus qui ont su faire fructifier ses idées, et fidèle à sa volonté d'ancrer le projet dans la réalité Angoumoisine, le groupe s'est depuis constitué EN ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF (loi de 1901), dont les statuts se trouvent en annexe.

Le président en est M. **Francis GROUX**, bien connu des Angoumoisins comme un des 3 fondateurs historiques du Festival de BD de la ville (et siégeant à son conseil d'administration), et vice-président du CNBDI.

La volonté très forte de l'association est de regrouper en son sein tous les acteurs locaux susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre de grands projets sur la Charente et la ville d'Angoulême. S'il s'agit d'abord une volonté citoyenne, ses effets économiques n'en sont pas les moindres retombées.

DE L'IDEE A L'ACTION

Très concrètement, l'association « ENTREZ DANS LA BANDE ! » entend aujourd'hui contribuer à la conception et à la réalisation de la Fusée de Tintin à Angoulême. Il dispose pour ce faire d'une légitimité certaine, puisqu'il est non seulement à l'origine de l'idée; mais aussi et surtout du fait de sa forte implantation dans le tissu socio-économique local.

Plus précisément, l'association entend contribuer significativement à la définition du **contenu** de la fusée et des bâtiments associés.

Au travers de ses membres (et plus particulièrement le CNBDI et Dominique SCIAMMA, voir les références en annexes), l'association met ainsi très concrètement à la disposition du projet :

- sa parfaite connaissance de la Bande Dessinée, et de l'univers d'HERGE en particulier,
- Son expertise en matière de scénographie,
- son excellent réseau de relation avec la profession et en particulier avec les ayant droit de HERGE (particulièrement la Fondation),
- Une expertise confirmée sur les nouvelles technologies.

LEGITIMITE, COMPETENCE ET ANCRAGE LOCAL : UNE VALEUR AJOUTEE SIGNIFICATIVE

La présence dans ses rangs d'acteurs culturels locaux importants comme FRANCIS GROUX, (fondateur Festival), ou du CNBDI lui-même (représenté par son Directeur M. ANDRE-MARC DELOCQUE-FOURCAUD), et enfin de YVES POINOT, Président du Festival de BD, assure le lien avec une démarche culturelle réussie de 25 ans.

De même, l'implication d'acteurs économiques et technologiques locaux de toutes tailles, tels le CREDIT AGRICOLE de CHARENTE-PERIGORD représenté par M. Christian DUVILLET, ou encore l'agence Multimédia ACTUFAX, en assurent à la fois l'ancrage dans le tissu local et le dynamisme. Il est cependant très clair que l'association n'est pas là pour servir les intérêts de ses membres, mais bien ceux de toute une région.

ANNEXE 1 : « ENTREZ DANS LA BANDE ! » - LE GROUPE

Le bureau de l'association est constitué comme suit :

<i>Président :</i>	M. Francis GROUX Fondateur du Festival de Bande Dessinée, membre du conseil d'administration du Festival, Vice Président du CNBDI
<i>Vice-président :</i>	M. Jean-Claude FONCHAIN, Créateur de RENDEZ-VOUS, 1ère grande surface créée en Charente
<i>Trésorier :</i>	M. Philippe LERONDE Expert Comptable
<i>Secrétaires :</i>	M. Jean-Louis NEE, Directeur d'ACTUFAX et M. Dominique SCIAMMA, Consultant et Auteur Multimédia

les membres de l'association sont :

le CNBDI :	<i>Représenté par son Directeur :</i> M. André-Marc DELOCQUE-FOURCAUD
M. Yves POINOT	<i>en qualité de Président du Festival d'Angoulême</i>
Le CREDIT AGRICOLE CHARENTE PERIGORD	<i>Représenté par son Directeur</i> M. Christian DUVILLET
M. Pascal QUIRAS	<i>PDG de JOUELAND</i>

Interviennent comme conseils de l'association (ou adhésion en cours) :

M. Pierre-Yves GABRION	Auteur de Bande Dessinée
M. Thierry GROENSTEEN	Directeur du MUSEE DE LA BANDE DESSINEE
Patrick LESUEUR	Directeur du Marketing, LEROY SOMMER
Mme Gisèle LACOSTE	Conseiller Financier, CREDIT AGRICOLE
M. MAZALRET	Directeur Branche ENTREPRISE, CREDIT AGRICOLE
M. Jean-Jacques SYOEN	PROFESSEUR AU LYCEE MARGUERITE DE VALOIS Fondateur de Ludoland

ANNEXE 2 : « ENTREZ DANS LA BANDE ! » - LES STATUTS

« Entrez dans la Bande »

Association à but non lucratif

11 rue de la Baignade

16730 - FLEAC

TITRE 1: CONSTITUTION - BUTS - SIEGE SOCIAL - DUREE

Article 1: Constitution:

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « Entrez dans la Bande »

Article 2: Buts:

Cette association a pour buts la promotion des activités liées à l'image et à la BD à Angoulême et dans sa région, que ces activités soient culturelles, éducatives, récréatives, ludiques, touristiques, industrielles, commerciales, directement ou indirectement, par tous moyens y compris prises de participation, partenariat avec toutes autres structures quelles que soient leur forme juridique (association, société commerciale, administration publique), soumission à des appels d'offre, activité de conseil etc.

Article 3: Siège Social:

Le siège social est fixé à l'adresse suivante:

11 rue de la Baignade

16730 - FLEAC

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

La ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

Article 4: Durée:

La durée de l'association est illimitée.

TITRE 2: COMPOSITION

Article 5: Composition:

L'association se compose de membres actifs, personnes physiques ou morales, ayant adhéré aux présents statuts.

Article 6 - Admission

Pour faire partie de l'association, il faut être présenté par trois membres et agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Article 7: Cotisation:

Les membres actifs s'acquittent annuellement d'une cotisation dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Article 8: Perte de la qualité de membre:

La qualité de membre se perd:

- par démission (adressée par écrit au Président de l'association),
- par décès, dissolution ou liquidation (pour les personnes morales),
- par radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave. L'intéressé ayant été invité au préalable a fournir des explications au Conseil d'Administration.

TITRE 3 ADMINISTRATION - FONCTIONNEMENT

Article 9: Assemblées Générales:

Les Assemblées Générales se composent de tous les membres de l'association. Prennent part aux votes tous les membres présents âgés de 16 ans au moins au jour de l'Assemblée. Les membres sont convoqués quinze jours au moins avant la date fixée. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Les assemblées générales ne peuvent valablement délibérer que si la moitié au moins des membres est présente ou représentée sur première convocation.

En cas d'absence de quorum, une seconde assemblée générale est convoquée dans les quinze jours et délibère alors à la majorité simple des présents ou représentés.

Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour. Les questions diverses éventuelles n'auront qu'une fonction d'information et ne pourront déboucher sur des décisions engageant l'association.

Article 10: Assemblée Générale Ordinaire:

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an dans les conditions fixées à l'article 9 des présents statuts. L'Assemblée Générale Ordinaire se prononce sur:

- la situation morale de l'association et le rapport d'activités,
- les orientations,
- la situation financière (compte de résultat de l'exercice écoulé et budget prévisionnel).

Les votes sur les différents rapports ont lieu à la majorité des membres présents.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration dans les conditions prévues à l'article 12 des présents statuts.

Article 11: Assemblée Générale Extraordinaire:

Elle est convoquée pour des questions importantes dans les conditions fixées à l'article 9 des présents statuts ou à la demande du tiers au moins des membres de l'association Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider des modifications à apporter aux présents statuts. Dans ce cas, les délibérations sont prises à la majorité des deux/tiers des membres présents.

Article 12: Conseil d'Administration:

Association est administrée par un Conseil d'Administration dont le nombre de membres est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire. Est éligible au Conseil d'Administration tout membre âgé de 16 ans au moins au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et à jour de ses cotisations. Le vote a lieu à bulletins secrets.

Le Conseil d'administration est renouvelé par tiers tous les deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par le Président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Article 13: Bureau:

Le Conseil d'administration élit tous les deux ans, à bulletins secrets, un bureau comprenant au minimum - un Président, un Secrétaire, un Trésorier. Le Président, le Secrétaire et le Trésorier doivent avoir atteint la majorité légale. Les membres sortants sont rééligibles.

Article 14: Pouvoirs:

Aux Assemblées générales comme au Conseil d'Administration ou au Bureau, aucun membre ne peut détenir plus de deux pouvoirs.

Article 15 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

TITRE 4: RESSOURCES

Article 16: Ressources:

Les ressources de l'association se composent

- du produit des cotisations
- des subventions éventuelles de l'Etat, des régions, des départements, des communes, des établissements publics ou de sponsors privés,
- des produits de manifestations, des intérêts et redevances des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder ainsi que des rétributions pour services rendus,
- de toutes autres ressources ou subventions qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur.

TITRE 5: DISSOLUTION

Article 17: Dissolution:

La dissolution est prononcée à la demande du Conseil d'Administration par une Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'article 8 des présents statuts.

Le vote a lieu à la majorité des deux tiers au moins des membres présents ou représentés.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou deux liquidateurs qui seront chargés de la liquidation des biens de l'association conformément à l'article 9 de la Loi du 1er Juillet 1901 et à l'article 15 du Décret du 16 Août 1901.

Fait à Angoulême, le lundi 20 (vingt) avril 1998 (Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix Huit).

Les membres du bureau

Président :

Vice-président

Trésorier :

Francis Groux

Jean-Claude Fonchain

Philippe Leronde

Secrétaires:

Jean-Louis NEE

Dominique SCIAMMA

ANNEXE 3 : « ENTREZ DANS LA BANDE ! » - MANDAT

Mandat donné à Dominique Sciamma pour constituer avec la société « Partenaires Développement » un groupement momentané d'entreprises pour répondre à l'appel d'offre sur la Fusée de Tintin (contenu, étude marketing, plan financier, et étude d'impact).

ANNEXE 4 : LE CNBDI

Le Centre national de la bande dessinée et de l'image a été inauguré en janvier 1990 dans le bâtiment conçu par l'architecte Roland CASTRO.

Au bord de la Charente, au pied du rempart nord d'Angoulême, il propose au public :

Le Musée de la bande dessinée

Constitué à partir de collections acquises avec l'aide du Fonds national d'art contemporain et du Fonds régional d'acquisition des musées, le Musée de la bande dessinée est devenue le quatrième musée de dessins de France disposant de tous les services et espaces d'accueil d'un grand musée :

- collections permanentes du musée de la bande dessinée,
- expositions temporaires,
- bibliothèque spécialisée,
- publications,
- service d'action culturelle et des publics.

Le Téléport d'Angoulême

Le Téléport rassemble les activités commerciales liées au musée et au grand projet de création du pôle image d'Angoulême : librairie, cinéma, congrès, production audiovisuelle et multimédia, conception d'expositions et habillage d'espaces, formations aux métiers du dessin animé.

Le rôle du téléport comme outil de préfiguration de projets liés au pôle image sera particulièrement visible avec la mise en place au troisième étage du bâtiment du Centre de soutien technique multimédia, (CSTM).

Ce centre est doté de puissants moyens de calcul d'image à l'intention des entreprises, des organismes de formation et de recherche (deux quadri-processeurs et une régie numérique de post-production). Il sera la tête d'un réseau unissant ces entreprises et organismes. Et ce réseau devra à son tour être relié à l'environnement mondial des entreprises de l'image.

Le Laboratoire d'imagerie numérique

Il conduit une formation supérieure de troisième cycle, l'European Media Master of art (EMMA), spécialisé dans les applications de l'image informatique à l'animation 2D/3D, au design, à la création multimédia (les enseignements sont organisés en réseau avec quatorze universités et écoles d'art dans huit pays d'Europe) : Premiers Prix Pixel Imagina 1992 , 1993, 1995 ; Best animation student Award Siggraph 95, Los Angeles 1995, Deuxième prix Festival de la jeune création de Valence en Espagne 1997.

Le laboratoire est également centre de ressources et de production expérimentale dans la conception de produits nouveaux et l'utilisation de l'image numérique par le tissu industriel et culturel (design, simulation architecturale, trucages numériques). Depuis 1996, le laboratoire est placé sous la responsabilité de M.René LALOUX, réalisateur de films en dessin animé (La Planète sauvage, les Maîtres du temps).

LE MUSEE DE LA BANDE DESSINEE

Le Musée conserve plus de 5000 planches originales de bande dessinée. L'exposition permanente s'étend sur 1000 m² et présente une sélection de 250 planches, renouvelées plusieurs fois par an. Ces pièces retracent l'histoire de la bande dessinée d'expression française, de 1830 à nos jours. Une section spécifique est consacrée à la bande dessinée américaine.

Unique en France, le Musée de la bande dessinée ne l'est pas seulement par les collections qu'il rassemble, mais aussi par la manière dont ces collections sont montrées au public. Les dessins ne sont pas accrochés au mur en séries répétitives, mais placés sur des cimaises inclinées à 45°, qui permettent un confort de vision optimal.

Des documents annexes (scénarios, esquisses, imprimés, sérigraphies, objets dérivés) ainsi qu'une quarantaine de dispositifs multi-media (séquences vidéo, séries de diapositives, commentaires sonores...) complètent et enrichissent la perception des dessins.

Le Musée accueille le public dans la salle de lecture de sa bibliothèque. Près de 10.000 albums et ouvrages de référence, ainsi que plusieurs dizaines de revues, y sont en libre consultation (lecture sur place uniquement). Des programmes audiovisuels peuvent être visionnés.

Un deuxième fonds patrimonial, riche de plusieurs dizaines de milliers de documents, conserve le dépôt légal de la bande dessinée, (par délégation de la Bibliothèque Nationale de France), ainsi que d'importantes collections d'albums anciens et des grands journaux ayant marqué la presse enfantine illustrée. Ce fonds n'est accessible qu'aux chercheurs, sur demande.

L'équipe du Musée conçoit aussi la programmation d'expositions temporaires. Une dizaine d'expositions sont proposées chaque année à tous les étages du bâtiment. Simples accrochages ou expositions-spectacles à la scénographie très élaborée, expositions d'auteur ou expositions thématiques, elles rendent compte de tous les aspects du "9e Art". La plupart de ces expositions circulent ensuite à travers la France et à l'étranger.

Le Musée de la bande dessinée conduit depuis 1994 une politique active de publications : expositions sous forme de jeux d'affiches (Les héros de la bande dessinée, l'Histoire de la bande dessinée française etc.), ouvrages de référence (Répertoire professionnel de la bande dessinée, La Bédéthèque idéale), réédition de grands auteurs oubliés dont le musée possède les planches originales (Cinq-Mars de René Giffey, Histoires sans paroles du Chat Noir), enfin, le Musée de la bande dessinée publie une revue annuelle devenue en trois numéros la revue de fond de référence : 9e Art.

Le service d'action culturelle et des publics invente et propose des animations en direction des différents publics, et plus particulièrement du public scolaire et des enfants : création collective d'une bande dessinée par toute la classe, analyse d'un album, rencontre avec des auteurs, etc.

TELEPORT D'ANGOULEME

Centre de Soutien Technique Multimédia

Le Département du téléport rassemble des activités diverses : librairie, cinéma, Café de l'image, produits dérivés du Musée, congrès, production audiovisuelle, conception d'expositions et habillage d'espaces, formations aux métiers du dessin animé. Il prépare la mise en place du téléport proprement dit, c'est à dire d'un noeud de transmission de données à haut débit, couplé avec de gros moyens de calcul, eux-mêmes aisément accessibles à travers un réseau local puissant.

Ce projet de téléport illustre le rôle que le CNBDI joue au sein du grand projet économique et culturel de la région : le pôle de l'image d'Angoulême. Ce rôle est particulièrement visible avec l'ouverture en mai 1998 du Centre de soutien technique multimédia, (CSTM). Cet équipement est la tête d'un réseau unissant les entreprises et institutions participant au pôle de l'image. Et ce réseau sera à son tour relié à l'environnement mondial des entreprises de l'image qui ont besoin d'échanger des données avec des partenaires implantés en Europe, en Californie, en Extrême-Orient.

Cet outil technologique bénéficiera à la fois aux entreprises en leur apportant des moyens de production tout à fait exceptionnels, et au CNBDI qui développe des coproductions et des projets de recherche expérimentale. Sont visés la fabrication, le stockage et la mise à disposition de contenus (voix, données, images) que ce soit pour des applications professionnelles ou à l'intention du grand public.

Deux super calculateurs composent l'ossature du CSTM :

- une station SILICON GRAPHICS de type ONYX2 INFINITE REALITY sera plus particulièrement dédiée à l'imagerie « temps réel »,
- un ordinateur Digital de type RENDE TOWER sera la principale source d'images calculées par les studios d'animation. Il servira de base de stockage.

Une régie numérique de post-production et un réseau permettant la connexion d'utilisateurs sur le grand Angoulême, puis ailleurs en France ou dans le monde, compléteront ce téléport de la Charente, véritable échangeur sur les nouvelles "autoroutes de l'information".

LABORATOIRE D'IMAGERIE NUMERIQUE

Doté d'une trentaine de stations de travail désormais couplées en réseau au Centre de soutien technique multimédia du téléport, le Laboratoire d'imagerie numérique (LIN) met en interaction deux domaines d'activités, la formation et la production expérimentale.

Le centre de formation a créé des cursus pédagogiques correspondant au principal enjeu des nouvelles technologies de l'image : l'art du mouvement reconstitué image par image. Les travaux des étudiants du CNBDI ont été distingués à plusieurs reprises lors de festivals internationaux.

Les candidats retenus suivent une formation d'un an débouchant sur un film ou une réalisation multimédia de fin d'études. La formation est sanctionnée par un European Media Master of Art (EMMA), master de troisième cycle commun à huit écoles d'art et universités membres du réseau européen CITE (Center for international

technology and education). Le CNBDI assure la le cursus français de l'EMMA qui comporte trois filières spécialisées

- design produit, espace et volume, (EMMA-DSV),
- conception de produits multimédia interactifs, (EMMA-IMM),
- images de synthèse et animation sur ordinateur, (EMMA-ISCA).

Une quatrième filière spécialisée dans "l'animation 2D", et préparant aux métiers de réalisateur, scénariste, animateur, compositeur de post-production de dessin animé complètera les options de l'EMMA à la rentrée 1998.

Le cursus comprend des enseignements communs, des filières spécialisées et des modules en option prolongeant les enseignements de premier et deuxième cycle assurés à l'Ecole supérieure européenne des arts et technologies de l'image multisite d'Angoulême et Poitiers.

L'EMMA est destiné à devenir le grade universitaire final en imagerie numérique et réalisations multimédia dans l'Union européenne.

L'unité de production expérimentale du LIN

Parmi les clients qui développent des prototypes de nouvelles images avec l'unité de production du Laboratoire d'imagerie numérique : Cognac COURVOISIER (conception de flacons par ordinateur), France 3 (simulation de la chute d'une météorite géante en Dordogne il y a cent mille ans), Direction départementale de l'équipement de la Charente (simulation des tracés optionnels d'un projet d'autoroute), Direction des constructions navales (visuels de simulateurs d'entraînement).

Motivé par la volonté de collaborer avec les institutions et les entreprises pour leur apporter, grâce aux images de synthèse, une approche novatrice de leurs problèmes de communication, de création, de méthodes de fabrication, de visualisation ou de simulation, l'atelier de production expérimentale du LIN souhaite - tout en poursuivant dans cette voie - élargir cette activité vers toutes les formes de spectacle contemporain.

Deux premières oeuvres vont être entreprises dès cette année :

- la réalisation par le musicien Michel FANO et le directeur de la pédagogie du LIN, le réalisateur José XAVIER, d'un DVD sur l'opéra d'Alban BERG "LULU" ; lecture graduée à trois niveaux de connaissances musicales, destinée aux conservatoires et aux écoles de musique;
- en collaboration avec l'Ecole supérieure européenne des arts et technologies de l'image d'Angoulême, et dans le cadre d'un ARC (atelier de recherche et de création), une approche des relations entre le texte et les images animées dans l'oeuvre du grand poète Fernando PESSOA.

HTTP ://WWW.CNBDI.FR

Le site Web du CNBDI est ouvert depuis janvier 1996. On y trouve toutes les informations sur les activités et l'organisation du Centre, classées par thème arborescents entre lesquels on peut "naviguer" en permanence. Le site, l'un des premiers de la région de Poitou-Charente, est une vitrine de démonstration du savoir faire multimédia du LIN et de la culture graphique du CNBDI : c'est un site "tout bouton" où chaque zone des pages d'accueil est interactive et renvoie à d'autres pages ou zones. Des liens hypertextes avec les autres sites spécialisés sur la BD, et les partenaires complètent cette "visite virtuelle" du CNBDI.

Site : <http://www.cnbdi.fr>

Adresse électronique : cnbdi@cnbdi.fr

UN PARVIS DE STARS

Si les planches originales du Musée restent bien à l'abri dans les salles d'exposition, c'est ni plus ni moins qu'un deuxième Musée qui est en train de voir le jour sur le parvis du CNBDI, composé, celui-là, d'oeuvres de plein air !

Le CNBDI en effet aux dessinateurs de passage de réaliser un dessin inédit dans une dalle de ciment frais d'un mètre carré. Après avoir séché pendant 45 jours et avoir été vernies, ces dalles sont installées sur l'esplanade du bâtiment vitré de Roland CASTRO (où les surveille, impavide, le buste d'HERGE sculpté par TCHANG.).

Les premiers artistes à avoir mis la main au ciment armé ont été :

Isabelle WILSDORF, MOEBIUS, Marc-Antoine MATHIEU, Pascal RABATE, Pierre-Yves GABRION, Claire WENDLING, Thierry ROBIN.

FRED, MEZIERES, WILLIAM VANCE, BARU, ANNIE GOETZINGER, MUÑOZ, GODARD, DUBA et deux invités américains Charles BURNS et Burne HOGARTH se sont prêtés au jeu à l'occasion du Festival 1996.

Le printemps 96 a vu fleurir les nouvelles oeuvres de Jean SOLE, TURK, Roger MAS.

C'est André JUILLARD qui a signé la "dalle du centenaire de la BD" à l'automne 96.

Les visiteurs du Festival 1997 ont pu assister aux réalisations de :

Franck MARGERIN, Philippe DRUILLET, André JUILLARD, PRADO, PLACID, Will EISNER, PRUDHOMME, Hervé DI ROSA, Edmond BAUDOIN, LOUSTAL.

Daniel GOOSSENS, TROUB'S, MAZAN, Stéphane DUBOIS et Fabrice NEAUD ont continué le puzzle géant en 1997, en compagnie de la seule dérive "hollywoodienne" du parvis : les empreintes des mains et des pieds de Roland CASTRO, architecte du CNBDI.

Au Festival 98, Florence CESTAC, Sergio TOPI, Glen BAXTER, Paul POPE, SHELTON, Jean-Claude DENIS, François SCHUITEN et Jean-Pierre GIBRAT ont apposé leur signature sur le parvis.

Le parvis des stars est actuellement orné de 45 dalles originales.

CENTRE NATIONAL DE LA BANDE DESSINEE ET DE L'IMAGE : ORGANIGRAMME

Jean MARDIKIAN,	Président
André-Marc DELOCQUE-FOURCAUD,	Directeur
Catherine BOURGOUIN,	Presse-Communication
Pascale LALOI,	Secrétariat général
Thierry GROENSTEEN,	Musée de la bande dessinée
René LALOUX,	Département d'imagerie numérique
Jean-Yves SEGURA,	Téléport d'Angoulême

121, RUE DE BORDEAUX 16000 ANGOULEME

Tél : 05-45-38-65-65 Fax : 05-45-38-65-66

mel : cnbdi@cnbdi.fr web : www.cnbdi.fr

ANNEXE 5 : CURRICULUM VITAE DE DOMINIQUE SCIAMMA